

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1****DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

X (1) Communauté française

O (1) ~~Libre confessionnel~~O (1) ~~Provincial et communal~~O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature

le 16/02/09  
**2. Intitulé de l'unité de formation :****APPROCHE DU CARRELAGE - (CONVENTION)**

CODE DE L'U.F. 33 30 00 U11 W1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 301
--------------------------------	------------------------------------

**3. Finalités de l'unité de formation :**

Reprises en annexe n° 1 de page

**4. Capacités préalables requises :**

Reprises en annexe n° 2 de page

**5. Classement de l'unité de formation :**

X (1) Enseignement secondaire de :

X (1) transition

O (1) qualification

du degré :

X (1) inférieur

O (1) supérieur

O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	X	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

**6. Caractère occupationnel :** O (1) ~~oui~~ X (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 2 pages**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 33 30 00 U11 W1	Code du domaine de formation : 301
--	------------------------------------

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Technologie du carrelage – Connaissance des matériaux – Sécurité et hygiène	CT	B	6
Travaux pratiques de carrelage	PP	C	26
<b>2. Part d'autonomie</b>	XXXXXXXX	P	8
		Total des périodes	40

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

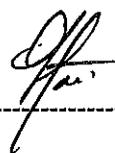
b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 11.03.09

Signature :



J. LEONARD  
Inspecteur chargé de la  
coordination du service  
d'inspection.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

**UF : APPROCHE DU CARRELAGE - (CONVENTION)****1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION****1.1. FINALITES GENERALES**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. FINALITES PARTICULIERES**

L'unité de formation doit permettre aux agents de la fonction publique provinciale :

- d'aborder en connaissance de cause les tâches d'entretien où interviennent des questions de carrelage;
- d'identifier et d'utiliser correctement les matériaux à mettre en œuvre ;
- d'appréhender les techniques de pose et de jointoiement de carrelages posés au sol ;
- de réaliser, sous la responsabilité d'un chef d'équipe, des ouvrages simples, au sol.

Ces réalisations se feront dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène et de l'environnement.

**UF : P APPROCHE DU CARRELAGE - (CONVENTION)****2. CAPACITES PREALABLES REQUISES****2.1. CAPACITES**

L'étudiant sera capable :

*en français,*

- ◆ de répondre à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible :
  - ◆ se présenter et donner ses coordonnées ;
  - ◆ expliquer sa motivation pour la formation ;
- ◆ de lire des consignes simples de sécurité en vigueur dans la vie quotidienne ;
- ◆ de consulter des ouvrages de référence familiers tels que dictionnaires, annuaires, catalogues de fournitures ;

*en mathématiques,*

- ◆ de maîtriser le système de numération en base 10 ;
- ◆ d'opérer sur les nombres naturels entiers (addition, soustraction, multiplication et division) ;
- ◆ de mesurer et de construire un angle à l'aide d'un rapporteur ;
- ◆ de pratiquer des conversions de mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité, de masse.

**2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU**

**CEB.**

UF : **APPROCHE DU CARRELAGE - (CONVENTION)**

**3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour le cours de travaux pratiques, il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de 12 étudiants.

**UF : APPROCHE DU CARRELAGE - (CONVENTION)****4. PROGRAMME DU COURS****4.1 Technologie du carrelage – Connaissance des matériaux – Sécurité et hygiène**

*L'étudiant sera capable :*

- d'identifier, de décrire et de caractériser l'outillage et le matériel couramment utilisé dans les travaux de carrelage au sol ;
- de restituer les règles de manipulation, de transport et de stockage des matériaux utilisés en carrelage ;
- de citer et différencier les principales variétés de carrelages (de carreaux ?);
- d'énoncer les propriétés et les modalités de mise en œuvre des mortiers, colles, enduits;
- de calculer les quantités de matériaux nécessaires;
- d'énoncer les mesures de sécurité et d'hygiène de base du secteur du carrelage;

*L'apprentissage se fera en ayant recours aux supports didactiques actuels, à la documentation commerciale spécialisée et, le cas échéant, aux notes d'informations techniques du Centre Scientifique et Technique de la Construction (CSTC).*

**4.2 Travaux pratiques de carrelage.**

*, L'étudiant sera capable, au départ de consignes de travail, en utilisant l'outillage adéquat :*

- d'organiser son poste de travail de manière rationnelle et ergonomique ;
- d'identifier les matériaux comportant des défauts éventuels ;
- de préparer les fonds pour recevoir les carrelages
- de mettre en œuvre les mortiers, colles et enduits classiques dans le respect des dosages prescrits;
- d'appliquer les sous-couches d'imperméabilisation ;
- de réaliser des ouvrages simples au sol en pose traditionnelle au mortier, sur chape fraîche ou collés ;
- de réaliser le coulage des joints serrés et le garnissage des joints larges ;
- de remplacer des éléments brisés.

**UF : APPROCHE DU CARRELAGE - (CONVENTION)****5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, face à une situation concrète, en disposant du matériel approprié, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, en développant des compétences de communication :

- - de réaliser de petits travaux d'entretien ou d'aménagement dans le domaine du carrelage (sur chape fraîche ou dure)
- -de couler et de jointoyer l'ouvrage;
- -d'identifier, de décrire et de caractériser les produits et outils couramment utilisés dans les travaux de carrelage ;
- -d'énoncer les principales règles d'ergonomie à respecter sur son poste de travail.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- ◆ la qualité et le soin apportés aux travaux réalisés,
- ◆ la pertinence du choix des composants,
- ◆ la précision des informations apportées pour expliquer la mise en oeuvre.

UF : **APPROCHE DE LA MACONNERIE - (CONVENTION)**

**6. CHARGE DE COURS**

Un enseignant.